

20  
personnes

10 hommes  
et 10  
femmes

Elu.e.s  
pour 2 ans

Elu.e.s à  
la  
majorité  
absolue

Elu.e.s  
individue  
llement

A1

A2

Elu.e.s  
pour 3  
ans

Elu.e.s à  
la  
majorité  
relative

Elu.e.s  
sur liste

10  
personnes

A3

A4

Elu.e.s  
sur liste

A1

A2

A3

A4

A5

Correspond, en principe, au territoire d'une région administrative

Echelon départemental peut exister

Comprend l'ensemble des adhérents, équipes et structures locales d'activité fonctionnant sur ce territoire

Mission d'assurer l'animation, la formation, les liaisons, ainsi que l'administration, la gestion et les représentations de l'association à l'extérieur, comme de la région dans l'association

A5

A1

A2

A3

A4

A5

**CAF :**  
La moitié des membres sont des membres du CD, l'autre moitié est nommée par le DG

**CGVA :**  
Pas de fonctionnement imposé par les textes

**CME :**  
Pas de fonctionnement imposé par les textes

A4

A5

A1

A2

A3

A4

A5

Un.e responsable obligatoire  
Un.e trésorier.e obligatoire

Minimum 3 personnes pour les SLA, pas de minimum pour les régions

Elu.e.s pour 2 ans  
Maximum 4 mandats

Nommés par l'échelon supérieur sur proposition de l'instance élective

Responsable et Trésorier élus individuellement, équipe élue sur liste

A1

A2

Elu.e.s pour 5 ans

Tout le monde élu sur une liste

Une personne peut être responsable et trésorier

Minimum d'un responsable

A3

A4

Chaque personne élue individuellement

A1

A2

A3

A4

A5











